



Août 2022

Mesdames, messieurs,

Chers concitoyens,

Après quatre dimanches d'élections présidentielles et législatives, une moitié des électeurs français ont choisi leurs dirigeants pour les cinq années à venir. Puisse l'intérêt général de la France prévaloir sur les querelles politiques afin de répondre aux nombreux défis qui nous attendent. Il en est de même chez nous à Puissalicon, où il est difficile de satisfaire tout le monde. Tout ce que nous avons entrepris depuis huit ans ne fera jamais l'unanimité, mais nous l'assumons et nous le revendiquons.

Une pétition à l'école a réuni quelques signatures, au sujet des conditions de travail dans les classes quand il fait chaud. Bien sûr, nous le déplorons aussi, mais on ne peut pas nous reprocher de ne rien faire à l'école ; récemment, c'était la nouvelle cantine et garderie climatisées, cette année, c'est la mise en conformité du bâtiment scolaire pour l'accessibilité et la mise en place de brise soleil côté sud. Tout cela a un coût pour la collectivité.

Pas assez de parking à l'espace Viallefont ! Nous avons déjà créé un parking de 55 places en face la médiathèque, nous allons augmenter cette capacité d'une douzaine de places autour du château d'eau. Et l'avenue de Béziers peut recevoir à l'occasion du surplus de stationnement (clientèles des commerces, mariages, enterrements ...) comme cela existait avant.

Sur la suppression de la potence eau sur l'avenue de Béziers, il faut rappeler que cette potence était destinée aux viticulteurs de Puissalicon. La création de l'aire de lavage et de remplissage nous obligeait à supprimer ce service gratuit et polluant, ce que nous venons de faire pour respecter la législation.

Sur les incivilités (stationnement, poubelles, chiens errants ...), nous travaillons conjointement avec la gendarmerie de Servian, le Sictom et la fourrière animale pour améliorer les choses, nous y arrivons sur le moment mais ces problèmes reviennent au bout d'un certain temps. Il faut alors recommencer et solliciter à nouveau des actions ponctuelles (procès-verbaux, mises en fourrière, roulages des bacs d'ordures ménagères). Nous continuerons autant de fois qu'il faudra !

Nous sommes toujours en réflexion pour la création, avec un village voisin, d'un poste de policier municipal qui nous permettrait d'être plus présent sur le terrain.

Beaucoup de projets encore à venir, mais qu'il faut étaler dans le temps pour équilibrer nos recettes et nos dépenses.

Je vais arrêter là mes propos pour vous laisser parcourir ce nouveau bulletin municipal. Je vous souhaite une bonne lecture.

Michel Farenc

Le maire

Sommaire	Page
<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Sommaire</i>	2
<i>Aide-mémoire</i>	2
<i>Embellissement du ruisseau « Riels »</i>	3
<i>Nouvel éclairage route de Lieuran</i>	3
<i>Pays Haut Languedoc et Vignobles</i>	4
<i>Histoire - Le château des Évêques</i>	4-5-6
<i>Extinction de l'éclairage public</i>	7
<i>La résidence « Séniors »</i>	7
<i>Mes Alertes</i>	7
<i>Lettre aux propriétaires de chien</i>	8
<i>Réfection de voiries</i>	9
<i>L'atelier numérique</i>	9
<i>Offre de mission</i>	10
<i>Tarif de la cantine</i>	10
<i>1000 cafés</i>	10
<i>Amélioration au sein de l'école</i>	11
<i>La fibre</i>	12
<i>Encombrants</i>	12
<i>Le repas des aînés</i>	13
<i>Recensement 2023</i>	14
<i>Sécurité & incivilités</i>	15
<i>Travaux d'accessibilité</i>	16
<i>Aide alimentaire</i>	16
<i>École de rugby</i>	16
<i>Festival des vendanges</i>	17
<i>Tribune libre</i>	18
<i>Le 14 juillet</i>	19
<i>Conseils aux consommateurs</i>	20
<i>Avis des pompiers</i>	20
<i>Le cadastre solaire</i>	21-22
<i>Suppression de la potence à eau</i>	22
<i>Octobre Rose</i>	23
<i>Restrictions d'eau</i>	23
<i>PLU – Enquête publique</i>	24

Aide-mémoire

Coordonnées Mairie

Place de la Barbacane

34480 Puissalicon

 **04 67 36 69 50**

secretariat@puissalicon.fr

<https://puissalicon.fr/>

Ecole : **04 67 36 23 29**

Médiathèque : **09 67 02 11 78**

biblio.puissalicon@orange.fr

Secours

SAMU – SMUR : **15 ou 112**

Gendarmerie : **17**

Gendarmerie Servian : **04 67 39 10 20**

cob.servian@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pompiers : **18 ou 112**

Centre antipoison Hérault : **04 91 75 25 25**

Urgence par SMS pour les sourds et malentendants : **114**

Violences conjugales : **3919**

Dépannage

Astreinte service des eaux : **06 76 62 55 59**

Dépannage gaz GRDF : [0 800 47 33 33](tel:0800473333)

Info coupure gaz :

<https://www.grdf.fr/particuliers/urgence-depannage/infocoupure>

Dépannage Enedis :  **09 72 67 50 34**

Embellissement du ruisseau « Riels »

Dans le cadre de l'entretien du Libron, l'Établissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron a procédé au nettoyage des abords du Libron sur la commune de Puissalicon.

Ayant un petit reliquat de budget, l'Établissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron a effectué un nettoyage du ruisseau « Riels » et de ces berges sur une longueur de 600 m depuis le pont de Canet.

Ce travail a permis de ressortir des troncs d'arbres et autres débris qui risquaient de provoquer des embâcles dans le ruisseau.

Comme vous pouvez le voir ci-dessous, le matériel mis en œuvre est impressionnant.



Le nouvel éclairage de la route de Lieuran

La première étape de rénovation de la route de Lieuran s'est terminée par le remplacement et la prolongation de son éclairage.

Merci à l'auteur de la destruction du lampadaire au carrefour des routes de Lieuran et des Mûriers, il n'a pas eu la décence de se faire connaître !



La prochaine étape concerne la remise en état des réseaux souterrains « Eau et assainissement » à la charge de la régie intercommunale des Avant-Monts ce qui décale le projet de rénovation de la route de Lieuran.

Projet à la charge du département (55%) et de la commune (45%).



Rencontre avec le Pays Haut

Languedoc et vignobles

Le 22 février 2022, les membres de la commission « Patrimoine » ont rencontrés mesdames Céline Bunoz, animatrice « Pays d'art et d'histoire » et Karyn Orengo enquêtrice et animatrice de cette association.

Cette réunion avait pour but la mise en œuvre d'une recherche sur tout le patrimoine de notre commune. Ce travail doit durer entre deux et trois ans. En finalité, un ouvrage de plusieurs volumes verra le jour sur les richesses patrimoniales de Puissalicon.

Madame Karyn Orengo est en charge de ces recherches. Vous serez peut-être contacté si vous résidez dans une maison d'exception.

Ce travail de fourmis a déjà été réalisé pour la commune de Laurens et deux volumes ont vu le jour à l'issue des recherches.



Le château des Évêques

Un couple de suédois, Madame et Monsieur Hedin Rolf Hakan ont acheté cette ancienne bâtisse qui menaçait ruine. De gros travaux de déblaiement ont été réalisés, la cour a de nouveau un plus bel aspect.

En complément de cette information, vous pouvez lire ci-dessous l'histoire de cette propriété. Ce texte a été rédigé par Madame Karyn Orengo du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Son histoire

En remontant la rue Cave des Consuls, dont le tracé épouse celui de l'enceinte médiévale du village, la silhouette d'une imposante demeure se découpe derrière les feuillages. Une haute tour rectangulaire, des baies à arc brisé, de belles fenêtres à croisées et une construction soignée en blocs de pierre taillés, tout indique la présence d'une maison noble d'une grande ancienneté. Ce petit château, localement connu sous le nom de « maison des évêques » ou « salle des évêques », a longtemps vécu dans l'ombre du grand, trônant au centre du village. Pourtant, il s'agit d'un édifice remarquable, dont on ignore encore beaucoup de l'histoire et des différents propriétaires.

Selon la tradition, la demeure aurait appartenu aux archevêques de Narbonne, mais rien ne permet aujourd'hui de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. De récentes découvertes dans les archives départementales de l'Aude indiquent un lien avec Nicolas de la Jugie, seigneur de Puissalicon dans la seconde moitié du XIV^e siècle, neveu du pape Clément VI et cousin du pape Grégoire XI. Au XVII^e siècle, la maison appartient à M. de Rives, conseiller du Roi et magistrat au présidial¹ de Béziers. Elle est aux mains de la famille Guibert au XIX^e siècle et de la famille Boujol au XX^e siècle.

L'édifice date principalement de la seconde moitié du XIV^e siècle et du XV^e siècle. La façade sud, côté rue de la Barbacane, a été modifiée au XIX^e siècle par l'ouverture de trois fenêtres avec balcons. On peut cependant encore y lire l'organisation médiévale : le rez-de-chaussée s'ouvrait par une large porte à arc brisé, centrée sur la façade. Une galerie en bois régnait au premier étage, avec lequel elle communiquait grâce à une autre porte à arc brisé. On pénètre dans l'édifice en accédant directement à la salle d'apparat, au rez-de-chaussée. On peut y observer un superbe plafond en bois, rare (voire unique ?) exemple en Languedoc méditerranéen d'un plafond à double structure porteuse, forme que l'on rencontre habituellement dans le secteur d'Avignon.

¹ Il s'agit d'un tribunal de justice créé au XVI^e siècle chargé de traiter les affaires peu graves.

Historique

L'édifice, localement connu sous le nom de « maison des évêques » ou « salle des évêques », passe pour avoir appartenu aux archevêques de Narbonne, sans pour autant que cette attribution n'ait pu être confirmée². Les dimensions importantes du bâtiment, la présence d'une tour comme la richesse du décor convergent pour indiquer une origine noble de son - ou de ses - commanditaire.

Quelques prélats ont entretenu des liens avec la commune de Puissalicon aux XIIIe et XVe siècles et pourraient en avoir été propriétaires : Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne de 1241 à 1257, né à Puissalicon, ou encore Hugues de la Jugie, évêque de Béziers de 1349 à 1375, dont le frère Nicolas de la Jugie acquiert une partie de la seigneurie de Puissalicon en 1368. Les termes de la vente sont rapportés dans un *vidimus* de 1438, conservé dans le fonds de la famille Rieux Mérinville (Archives Départementales de l'Aude)³. Hugues de la Jugie, évêque de Béziers et procureur de son frère Nicolas, seigneur de la Livinière, achète à Bernard Raimond de Durfort, seigneur de Sauveterre, curateur de Garsinde de Vintrou et beau-frère de Nicolas de la Jugie, un *hospicium* avec les tours et défense qui en dépendent - il s'agit donc du château principal - les juridictions ainsi que les biens meubles ou immeubles appartenant à ladite Garsinde pour la somme de 5920 francs. L'acte mentionne ensuite la vente d'un *hospicium*, contigu au *fortalicium* du dit lieu, pour le prix de 40 francs. S'agit-il de la « maison des évêques », qu'aurait pu investir Nicolas de la Jugie pour la transformer en une demeure plus confortable ? Si ce dernier séjournait habituellement dans son château de La Livinière, sa seconde femme Eléonor de Levis réside bien à Puissalicon, où elle donne naissance à une fille et où elle reste en 1373⁴.



Nicolas de la Jugie meurt sans postérité en 1374, sa sœur Hélix de la Jugie hérite de tous ses biens, dont la seigneurie de Puissalicon⁵. La seigneurie revient rapidement dans le giron des seigneurs de Sauveterre par l'intermédiaire de Josionde de Sauveterre, fille d'Ermengarde de Boussagues et de Guillaume de Vintrou, qui réapparaît dans les archives communales dès 1384⁶. Celle-ci épouse en second mariage Nicolas de Lettes. La lignée de Lettes, puis de Lettes-Montpezat reste à Puissalicon jusqu'à la vente de la seigneurie à François Ier de Rogier en 1572.

Une maison inscrite au compoix de 1606 paraît correspondre à l'édifice actuel. Il s'agit d'une maison avec pigeonnier, cazal et pattu sis à la Barbacane, confrontant au nord-ouest (de *terral*) les remparts et au nord-est (d'*aguial*) la rue. La maison contient quarante-trois cannes, le pigeonnier quatre, le cazal soixante-et-une et

le pattu cinquante-neuf cannes. Le tout est estimé cinq livres, quatre sols huit deniers en compoix⁷. Lors de l'établissement du compoix de la commune en 1685, la demeure appartient à « M. de Rives, conseiller du Roy, magistrat au présidial de Béziers » et se compose d'une maison de 55 cannes, une étable de 32 cannes, une basse-cour de 76 cannes, un pigeonnier et jardin⁸.

L'édifice date principalement de la seconde moitié du XVe siècle et du XVIe siècle - il est cependant possible que l'édifice ait connu un état antérieur à cette période. La structure du plafond en bois de la salle d'apparat est un rare (voire unique ?) exemple en Languedoc méditerranéen d'un plafond à double structure porteuse, typologie se rencontrant dans le secteur d'Avignon. Il doit à titre d'exemple être comparé au plafond de la Livrée de Viviers, demeure du cardinal

² HYVERT Roger. Dossier d'inventaire de la « maison dite des évêques » à Puissalicon. Centre de documentation du Patrimoine de la Région Occitanie.

³ AD11, 2E7. Seigneurie de La Livinière, château de Puissalicon, 1368 [vidimus de 1438]]. Nous remercions Madame Monique Bourin, professeure émérite d'histoire médiévale à l'université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, qui a aimablement accepté de nous éclairer sur la teneur de cet acte en latin, conservé dans le fonds d'archives de la famille Rieux Mérinville déposé aux archives départementales de l'Aude.

⁴ *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne...* / par M. Mahul, t. IV, p.324-325. Cité par HYVERT Roger. Dossier d'inventaire de la « maison dite des évêques » à Puissalicon.

⁵ Testament de Nicolas de la Jugie, 1374, Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Baluze 393, Titres des maisons de LA JUGIE (1313-1623). MELANGES (1222-1623).

⁶ BARTHES Henri, GUIBERT Philippe. *Le Cartulaire municipal de Puissalicon (XIIIe - XVIIe s.) : transcription de la traduction française de 1680*. In : *Cahiers de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2001, n° 8, p.80.

⁷ Matrice du compoix de 1606, tome 2.

⁸ Archives Départementales de l'Hérault, Livre du nouveau compoix terrier de Puissalicon, 1691.

Gaillard de la Motte (décédé en 1356), neveu du pape Clément V⁹. Par ailleurs, les fenêtres à croisées du rez-de-chaussée présentent de fortes similitudes avec celles des fenêtres du Petit Palais à Avignon. Cette influence avignonnaise pourrait conforter l'hypothèse d'une campagne de travaux commanditée par Nicolas de la Jugie¹⁰.

Les ajouts postérieurs se limitent à la création d'un escalier rampe sur rampe au XVIIe siècle et au remaniement de plusieurs encadrements au XIXe siècle, entrepris par la famille Guibert. La salle d'apparat a été utilisée pour des activités agricoles au XIXe siècle, mais ces transformations ne perturbent qu'à la marge la lecture de l'édifice médiéval. Le bâtiment appartient au XXe siècle à la famille Boujol.

Description

L'édifice est bâti à une cinquantaine de mètres au nord-ouest du château, en position dominante, à proximité des remparts mais à distance des portes de ville. Le plan cadastral Napoléonien de 1838 souligne la présence de parterres en terrasses au-devant de la façade nord. Ces jardins pourraient résulter pour parties d'un aménagement d'agrément réalisé au XVIIIe siècle.

La vaste bâtisse, de plan rectangulaire, s'étend sur 16,80 mètres de longueur par 8 mètres de largeur. Une tour carrée est accolée à l'angle nord-ouest. Le corps de logis ouvre sur une cour au sud et un jardin au nord.

Des bâtiments agricoles sont accolés à l'élévation ouest. Contre l'élévation est, on observe les vestiges d'un ancien corps de bâtiment médiéval avec ouvertures à arc brisé et d'un escalier rampe sur rampe moderne.

Les murs sont construits en pierre de taille et présentent un moyen appareil réglé. Deux qualités de pierre sont employées : un calcaire miocène de couleur grise, et un grès de couleur jaune, utilisé pour les encadrements ainsi que pour le coffre de la cheminée du rez-de-chaussée. Le toit à deux pans est couvert de tuiles creuses. Le corps de bâtiment principal possède un étage carré et un étage de combles. Le premier étage est desservi par un escalier dans-œuvre situé dans l'angle sud-est ; l'étage de comble est desservi par un escalier à vis en pierre logé dans une tourelle d'angle entre le logis et la tour. Le premier niveau de la tour est voûté en berceau brisé.

L'élévation principale, au sud, a été remaniée au XIXe siècle par l'ouverture de trois baies rectangulaires. On peut cependant encore y lire l'organisation médiévale : le rez-de-chaussée s'ouvrait par une large porte à arc brisé, centrée sur la façade. Une galerie en bois régnait au premier étage, avec lequel elle communiquait grâce à une seconde porte à arc brisé. Au même niveau, à gauche, est conservée une ouverture rectangulaire biaise.

L'élévation nord est percée, au rez-de-chaussée et au premier étage, par deux rangées de trois fenêtres à meneaux. Au rez-de-chaussée, la base des meneaux présente un décor mouluré. Les croisées du premier étage, actuellement murées, possèdent un archivolt rectangulaire reposant sur des consoles sculptées en forme de têtes humaines. Des bandeaux moulurés règnent avec l'appui des fenêtres de l'élévation nord et de la tour. L'étage de comble est éclairé par une demi-croisée.

Les murs pignons est et ouest sont percés de baies en arc brisé. A l'angle nord-ouest, on distingue en partie haute des pierres d'attente.

La tour est percée d'une archère au rez-de-chaussée (élévation nord) et de demi-croisées aux étages, d'une forme similaire à celle de l'ouverture éclairant l'étage de comble de la façade nord.

Le plafond du rez-de-chaussée, en chêne, présente une double structure porteuse. La charpente se compose de trois fermes inégalement espacées. Les entrants reposent sur des corbeaux en bois sculpté représentant des visages masculins et féminins. Un seul corbeau est en lacune, il aurait été transporté au salon du château. Ces pièces sculptées mesurent 24 cm de haut pour 46 à 50 cm de saillie hors du mur et 30 cm de largeur.

La salle d'apparat est équipée d'une grande cheminée médiévale, centrée sur le mur pignon ouest. Elle était équipée d'un coffre extérieur en saillie dont on lit encore divers arrachements. Cette cheminée a été transformée en porte, probablement au XIXe siècle lors de la transformation du rez-de-chaussée en partie agricole.

⁹ L'exemple nous a été communiqué par Madame Monique Bourin et Monsieur Frédéric Mazeran, présidente et membre de l'association internationale de recherche sur les charpentes et plafonds peints médiévaux (RCPPM).

¹⁰ La famille de La Jugie a fourni deux des sept papes qui siégèrent à Avignon de 1305 à 1377 : Clément VI, oncle de Nicolas de la Jugie, et Grégoire XI, son cousin.

Extinction de l'éclairage public la nuit

Après la période de test du « **jour de la nuit** », du 01 décembre 2021 au 31 mai 2022 l'extinction de l'éclairage public est modifiée comme suit :

- ✓ Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune sont modifiées à compter du 1^{er} juin 2022 dans les conditions ci-après.
- ✓ L'éclairage public, sera éteint selon les modalités suivantes ;
- ✓ Période du 1^{er} juin au 30 septembre L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de 0 h à 5 h.

Exceptions :

- poste Cave des Consuls (quartier de La Promenade)
- poste Les Pins (quartier du Château d'eau) où l'éclairage public sera éteint de 1h à 5h vendredi, samedi, dimanche

- ✓ Période du 1^{er} octobre au 31 mai L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de 23h à 5h



Après le test de six mois, une économie substantielle d'énergie a été constatée.



Pensez à vous inscrire

mesalertes.fr 
Service d'alertes citoyen

 Recevez les alertes et les actualités locales qui vous intéressent par SMS

Inscrivez-vous en ligne, c'est simple et gratuit !

Météo, spectacle, bus scolaire, ... 
C'est vous qui choisissez

Connectez-vous sur mesalertes.fr

Concrètement, comment faire ?

-  1 Rendez-vous sur le site mesalertes.fr
-  2 Indiquez le code postal de la commune
-  3 Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent
-  4 Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail
-  5 Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.



La résidence « Séniors »

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a effectué de vaines fouilles sur le terrain destiné à la construction des 10 logements « Séniors ». Actuellement Hérault Logement a lancé le marché pour le choix des entreprises.

Aux propriétaires de chien

Quelques règles à respecter

1. Tenir votre chien en laisse pour le bien-être de tous. Les chiens errants sont interdits.
2. Changez de trottoir, ou cédez le passage, quand vous croisez des gens avec leur chien ou non. (Certaines personnes peuvent ne pas aimer les chiens).
3. Ramasser les excréments de son chien fait partie des devoirs d'un bon propriétaire de chien. Des distributeurs de sacs à déjections canines sont à votre disposition :

- parking de la médiathèque
- salle du peuple
- place de la barbacane



4. Lors de vos futures promenades, vous pouvez utiliser le terrain communal : chemin du Sabalou, (après le stade le long de la voie ferrée) de ce fait nous vous demandons de ne plus fréquenter les espaces suivants :

- **Jardin du Château d'eau**
- **Emplacement de la future résidence sénior**



5. Ne laissez pas un jeune enfant tenir votre chien en laisse.
6. Mettre une muselière si celui-ci fait partie des catégories 1 et 2 (*) (**).
7. Surveiller son animal constamment pour qu'il ne pénètre pas et circule pas sur un domaine privé.
8. Savoir maîtriser son animal en toute circonstance.
9. Si votre chien est de catégorie 1 ou 2, déclaration en mairie n° cerfa : N°11459*02 (1), N°11461*02 (2)
10. Le NON respect de ces règles peut faire l'objet d'une verbalisation ou/et d'une mise en fourrière.



(*) **Catégorie 1** : Mastiff, Tosa, Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier

(**) **Catégorie 2** : Tosa, Rottweiler, American Staffordshire Terrier, Pitbull.



Réfection de voiries



La Mairie a signé un marché de réfection de voirie avec l'entreprise EIFFAGE pour la somme de 31 897,90 € HT.



Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 16.000 € par le Département de l'Hérault au titre du FAIC 2021

FAIC : Fonds d'Aides d'Investissement aux Communes



La première tranche des travaux commencée le 11 juillet par la réfection des trottoirs dans le lotissement du Salabert et la rue Moulin des Rives s'est terminée après une semaine.



La seconde partie du chantier concerne un affaissement de voirie dans la rue des Muriers entre le chemin des Faïsses et la rue du Chardonnay. Lors de fortes pluies ou de vidange de piscine, l'eau stagne sur la chaussée occasionnant un risque d'aquaplaning et une dégradation des maisons riveraines.

Les travaux débutés le 18 juillet comprennent la pose d'un raccordement au pluvial et la mise à niveau correcte de la chaussée sont terminés.



L'atelier numérique



La plupart des administrations ont recours à des démarches « en ligne » par internet. De nombreux concitoyens ont des difficultés parce qu'ils ne sont pas familiers des pratiques informatiques.

Dans ce contexte, la municipalité a mis en place des ateliers de formation à tous niveaux depuis l'initiation jusqu'au perfectionnement.

Les années précédentes ces ateliers étaient animés bénévolement par « la Ligue d'Enseignement de Roujan » Mme Romane Martel, en particulier avait œuvré avec beaucoup de compétence reconnue par tous. La réorganisation territoriale de la structure nous a conduit à nous rapprocher de l'association « Partage » (anciennement « Clic Partage ») qui s'est spécialisé dans les animations pour seniors ; c'est dans ce cadre, avec l'association

« ma Vie » que cette année 2022, nous avons pu bénéficier d'ateliers informatiques qui ont regroupé une dizaine de nos concitoyens (tous niveaux), durant un trimestre, à raison de 1h30 par semaine. Ces cours sont gratuits, toutefois la commune, comme diverses communes voisines, cotise à l'association « Partage ».

Nous espérons poursuivre ces formations informatiques indispensables aujourd'hui pour faire progresser le savoir-faire dans ce domaine.



Offre de mission

2 postes de service civique

école primaire de Puissalicon

rentrée septembre 2022

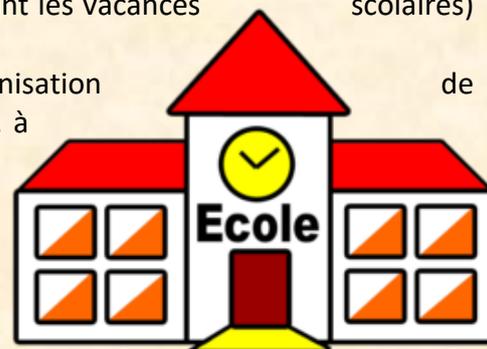
Pour la rentrée scolaire de septembre 2022, l'école primaire de Puissalicon recherche 2 personnes (H/F) intéressées pour une mission de service civique d'une durée hebdomadaire de 30h les semaines de classe (repos le mercredi et pendant les vacances scolaires) pour une durée de 10 mois.

La mission consiste à participer à l'accueil des enfants, à contribuer à l'organisation de l'espace de la classe, à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école, à accompagner les sorties scolaires, à assister les enseignants pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à préparer le matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel, à accompagner l'activité d'un petit groupe et à aider les écoliers dans les activités.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

Les personnes intéressées peuvent contacter directement le directeur de l'école :

ce.0340631B@ac-montpellier.fr 06.59.84.36.32 ou 04.67.36.23.29



Le tarif de la cantine à la rentrée

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, le prix du repas de la cantine va légèrement augmenter, il passera de 3,50 € à 3,80 €. Cette augmentation est due à la hausse de l'offre du nouveau prestataire, l'ancien prestataire ayant jeté l'éponge.

Le prix n'avait pas été modifié depuis 2017.

La Communauté de communes des Avant-monts a lancé une offre de marché pour dix communes. La société SHCB a été choisie parmi les trois candidats.





Chers parents,

La communauté de communes des Avant-Monts a confié son service de restauration à la société SHCB à compter du 1er septembre 2022 pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre de ce partenariat nous saurons vous proposer au quotidien une cuisine maison alliant authenticité et qualité.

Les « menus 4 saisons » séduiront les palais de nos jeunes convives et les sensibiliseront à une alimentation variée, équilibrée, à base de produits frais, de saison et locaux.

Plus que jamais nous privilégions une restauration de qualité, premier levier de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

SHCB - 1 Boulevard Stockport 34500 BEZIERS
Tél. 04 74 94 70 80 - Fax 04 74 94 75 61
contact@shcb.fr - www.shcb.fr



BIEN MANGER EN RESTAURATION COLLECTIVE
C'EST POSSIBLE !

Des produits de qualité :

- 20 % de produits biologiques
- 40 % d'approvisionnements locaux
- Pain local tous les jours
- 100% de crudités fraîches
- 100% de viandes françaises
- Poissons issue de la pêche durable
- 75 % de fromages à la coupe
- 85% de pâtisseries maison



Des couleurs dans les assiettes :

Cette année, en plus des événements habituels, les couleurs s'invitent dans les assiettes



Une application mobile anti-gaspillage alimentaire :

Grâce à Welunch, vous pouvez à chaque instant consulter la composition des menus, les labels de qualité, les composantes BIO, les allergènes présents dans les plats et notre actualité !

Nous analysons vos notes et commentaires pour adapter nos recettes. Plus de transparence, moins de gaspillage alimentaire ! Flashez ce code pour découvrir l'application !



Flashez et découvrez les prochains menus



Après avoir permis l'installation d'une pizzeria et d'un salon de coiffure dans des locaux communaux, l'équipe municipale travaille aujourd'hui sur la création d'un nouveau commerce multi services en partenariat avec l'association Groupe SOS, opération 1000 cafés.

Il s'agit dans un premier temps de mobiliser la population pour mieux cerner les besoins et les usages des habitants de Puissalicon. Il ne s'agit pas bien entendu de créer un commerce pour concurrencer le tissu existant, mais bien de proposer une offre complémentaire.

Amélioration au sein des classes

Réalisation de Travaux à l'école durant l'année scolaire 2021-2022

Mise en place de BSO (Brises Soleils Orientables) à toutes les fenêtres côté Sud (16)

Rénovation énergétique du bâtiment

Coût des travaux : 19.250 €

Catégorie		Enveloppe
Action	Installation de Brise-soleil Orientables (BSO)	
Pourquoi ?	Eviter au maximum l'usage d'un système de rafraîchissement (climatisation) en limitant les apports solaires	
Comment ?	Mise en place de stores à lamelles orientables en extérieur	
Où ?	L'ensemble des baies vitrées et fenêtres orientées au sud et à l'ouest	
Complément d'information	Ces systèmes permettent de limiter les surchauffes estivales tout en laissant la lumière naturelle pénétrer dans les locaux	
Temps de retour	Difficile à quantifier car dépend de la présence ou non de climatisation. Améliore sensiblement le confort d'usage	



Les BSO remplacent les rideaux intérieurs inefficaces contre la surchauffe



Certains vitrages ne sont pas protégés au sud ce qui implique une surchauffe estivale dans les classes du fait des apports solaires importants par les parois vitrées (un rideau à l'intérieur ne permet pas de limiter la surchauffe, au contraire ! Il représente une surface qui « capte » le rayonnement infra-rouge et le transforme en chaleur)

Installation du Wi-Fi dans toutes l'école - Coût des travaux : 1.650 €

Toute l'école et donc toutes les classes sont connectées à internet grâce au Wi-fi

Acquisition de 3 capteurs CO2 - Coût : 320 €

Subvention de l'Etat : 320 €

1 capteur CO2 pour chacun des 2 niveaux de l'école (RDC et 1^{er} étage)

1 capteur CO2 pour la cantine-garderie

Supports plafond pour vidéoprojecteur - Coût : 1.030 €

Équipement des 2 classes du RDC

Remplacement des blocs secours - Coût : 1.025 €

Remplacement des bloc secours du RDC, création d'un bloc secours au sous-sol, Amélioration de la sécurité incendie du bâtiment

Acquisition mobilier scolaire (bureaux, chaises, écrans de projection) - Cout : 1.280 €

Ecrans pour équipement des 2 classes du RDC, bureaux et chaises pour classes du 1^{er} étage

Toutes les classes (=5) sont maintenant équipées de :

- vidéoprojecteurs avec écran de projection
- connexion à internet grâce à la mise en place du Wi-Fi dans toute l'école
- BSO (= volets roulants électriques extérieurs) qui permettent de limiter les surchauffes estivales tout en laissant la lumière naturelle pénétrer dans les locaux





La fibre

Dans le cadre de l'opération « Très Haut Débit », le département a lancé un programme d'installation de la fibre dans le milieu rural, les grandes villes étant desservies par des opérateurs privés. Le débit du réseau fibre est de 1 Gb/s

Depuis le 31 mai 2022, la commune de Puissalicon est raccordable à la fibre à 100 %.

Les opérateurs vont vous solliciter pour effectuer le raccordement de votre domicile. Les opérateurs Free, Orange et SFR ont commencé le raccordement aux maisons.

Information

Le raccordement ne sera possible à votre domicile que si la gaine (fourreau) permet le passage du câble de fibre. Si la gaine est trop étroite ou obstruée, vous devrez la nettoyer ou aménager un nouveau passage.

Remarque

Dans le futur, le réseau « cuivre – France télécom) ne sera plus entretenu (2025) et la fin de ce réseau est programmée pour 2030. Donc si vous n'acceptez pas la connexion à la fibre, vous risquez d'être déconnecté dans un avenir pas trop lointain.

Conseil

Comparez les différentes offres avant d'accepter un raccordement !

Compléments d'informations sur le site de la Mairie

<https://puissalicon.fr/index.php/2022/06/23/reunion-publique-fibre-optique-mercredi-22-juin-a-18h30-salle-du-peuple/>

<https://puissalicon.fr/index.php/2022/05/31/la-fibre-optique-se-deploie-a-puissalicon/>

Encombrants

Service de Collecte des encombrants – 1er mercredi de chaque mois

Le service de collecte des encombrants est assurée le matin du **1er mercredi de chaque mois** par le service technique de la mairie.

Pour pouvoir en bénéficier, il est impératif de s'inscrire au **secrétariat de la Mairie par téléphone (04.67.36.69.50), par mail (secretariat@puissalicon.fr)**, en précisant nom, adresse, numéro de téléphone et nature de l'encombrant.

La collecte se limite à **2 encombrants maximum** par adresse, et ne concerne que les **gros volumes** (meubles, matelas, sommiers, appareils de gros électroménager) qui ne peuvent être transportés dans un véhicule particulier directement en déchetterie.

Les **gravats** et les **déchets verts** ne sont pas concernés par ce service de collecte, ils doivent être amenés directement en déchetterie.

Après inscription, la veille au soir du jour de collecte, les encombrants (2 maximum) doivent être déposés devant l'habitation en veillant à ne pas gêner la circulation.



ou

Le repas des aînés

Après une année 2021 de transition où le repas des aînés s'est déroulé par la distribution d'un plat préparé dans une barquette, Covid 19 oblige !

L'année 2022 a renoué avec un repas festif à la salle du peuple et l'animatrice « Bénédicte » a enflammé la salle par ses chansons et ses divertissements.

Les 113 convives se sont régalés du repas concocté et servi par « Les Savouries traiteur » de Béziers.



Vivement 2023, pour à nouveau se retrouver ensemble pour cette conviviale et festive rencontre organisée par la Mairie et le CCAS.





Pourquoi un recensement de la population ? Quelques exemples



Le recensement de la population 2023 se déroulera du 19 janvier au 18 février.

Un agent recenseur se présentera à votre domicile pour vérifier l'exactitude de l'adresse de sa liste, la mettre à jour éventuellement. Il vous informera.

Pour la collecte

- Il vous propose la réponse par internet
- Il vous remet une notice qui comporte des codes d'accès

Si réponse internet est impossible :

- Il vous remet, en plus, les questionnaires papier (en « main propre »).
- Il prend rendez-vous pour récupérer les questionnaires et s'assurer de leur remplissage.

Le recensement est :

Obligatoire : l'obligation de réponse est rappelée sur les imprimés

Confidentiel : en contrepartie du caractère obligatoire

Sécurité et incivilités

Un point positif concernant la taille des haies et autres arbustes gênant le passage des piétons sur les trottoirs. Suite à un petit rappel à l'ordre par Monsieur le Maire, plusieurs propriétaires ont élagué correctement leurs plantations envahissantes.

Dans la majorité des rues de Puissalicon, les riverains entretiennent impeccablement leurs plantations ce qui donne un beau cachet de notre village pour les visiteurs.

Concernant les poubelles, le quartier visé précédemment a fait un bel effort et les conteneurs ne débordent plus et sont bien rangés.

Il y a encore un gros effort concernant le rapatriement des conteneurs à domicile. Trop souvent, les conteneurs restent en permanence sur les lieux de collectes.

Pour rappel, même les conteneurs ayant une autorisation de stationnement sur la voirie doivent être rapatriés devant le domicile.

Plus jamais ça !

Notre commune n'est pas un dépotoir, où tout un chacun agit à sa guise et jette ses déchets n'importe où !!!!!

Côté voirie, rien ne s'améliore, toujours autant de stationnement interdit sur les trottoirs, en double file sur la chaussée et le long des lignes blanches de rive.

Il est souhaitable que chacun fasse un effort pour améliorer le vivre ensemble. Tout n'est pas parfait mais une petite action de chacun améliorerait la vie dans notre belle commune.

La Gendarmerie de Servian va multiplier ses patrouilles afin de mettre fin aux problèmes de stationnement.

Vandalisation du défibrillateur de la Mairie !!!!!

L'entreprise ETS MONNIN FIRE a procédé aux vérifications des défibrillateurs, et nous a informés que le défibrillateur cardiaque sur la façade de la mairie a été vandalisé :

- batterie vidée
- plus d'électrodes (adulte et enfant).

Cet acte de vandalisme est intolérable, il y va de la vie des personnes !!!



Michel Kутten
Conseiller délégué
Police, Sécurité et communication

Accessibilité

des locaux municipaux

Pour l'exécution des travaux d'accessibilité dans les locaux municipaux, certains dérangements sont envisageables. Principalement pour la construction des deux ascenseurs (mairie et école), travaux qui seront de longue durée. Pour l'école, le maximum des travaux sera réalisé pendant les vacances scolaires.

TRAVAUX EN COURS D'ÉCUTION

Ecole (travaux en cours)

- Un ascenseur
- Plusieurs rampes d'accès

Local des infirmières, rue de la Barbacane (terminés)



- Rampe achevée – cloisons – habillage bâti
- Support – plafonds achevés
- Meuble évier posé
- Installation de sanitaire PMR
- Mise en place d'un garde-corps

Mairie (travaux en cours)

- Un ascenseur (gros œuvre terminé)
- Rampe et perron d'accès
- Pose de bande podotactile

Régie de développement local (RDL) (terminés)

- Carrelage et faïence en cours
- Installation de sanitaire PMR
- Rampe et perron d'accès

Salle omnisport (terminés)



- Carrelage et faïence achevés
- Rampe et perron d'accès
- Pose de bande podotactile

Salle du peuple (travaux en cours)

- Réfection des sanitaires
- Pose de bloc WC et barre de transfert
- Rampe et perron d'accès
- Pose de bande podotactile

Vestiaire du stade (terminés)

- Pose de bloc WC et douche
- Trottoir, rampe et perron d'accès
- Pose de bande podotactile

Dans le cadre de ces travaux qui sont budgétisés à ± 230.000 €, la mairie peut profiter d'aide de la Région pour 50.000 € et de l'État pour 75.373,54 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

École de Rugby de Puissalicon - Foyer Rural - affiliée FFR

Catégories U6 à U10

Entraînements les lundis à partir de 17h au stade de Puissalicon

Educateur diplômé de la FFR

Inscription et renseignements : 06 87 93 23 16 / foyer.puissalicon@gmail.com

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE DU NORD BITERROIS

L'attribution de cette aide, réservée aux seuls habitants de la Commune, est soumise à certaines conditions de ressources et des charges du foyer.

Le demandeur devra remplir une fiche d'inscription, et fournir toutes pièces justificatives qui lui seront demandées pour l'étude du dossier.

CCAS ET SOLIDARITÉ

La priorité est donnée :

- Aux familles en difficulté (un seul revenu, SMIC, recherche d'emploi, chômeurs de longue durée avec ASS pour ceux ayant épuisé leurs droits au chômage, minima sociaux tels que le RSA, RSI, minimum vieillesse, etc...)
- Aux familles nombreuses avec personnes âgées ou handicapées à charge (allocation aux adultes handicapés, AAH, etc.).

Afin de vérifier vos droits et votre éligibilité, contactez le secrétariat de la Mairie au 04.67.36.69.50

Le festival des vendanges

Le 10 septembre 2022 à partir de 17:30 heures, le 8^e Festival des vendanges de déroulera à Puissalicon sur la Promenade organisé par les Vieux Crampons.

<https://www.facebook.com/Lesvieuxcramponspuissalicon/>



Tribune libre

A coup de consultation publique et de participation citoyenne... nous voilà abreuvés de démocratie participative sur le moindre sujet. Étant au cœur de notre démarche, nous ne pouvons que nous féliciter de voir cette idée se développer dans Puissalicon, après un premier mandat très éloigné de ces préoccupations. Malheureusement au-delà des effets d'annonce, la réalité nous rattrape rapidement et nous ne pouvons que le regretter. Une fois de plus, nous déplorons le manque d'information de la part du Conseil Municipal. En effet, les personnes utilisant le forage communal ont été mises devant le fait accompli : la potence et le tuyau de distribution d'eau ont été supprimés... de façon arbitraire et sans prévenir les quelques jardiniers amateurs de la commune. Comment arroser nos jardins en cette période critique de canicule ? **Gouverner, c'est prévoir !** Et la nouvelle potence n'est toujours pas en service !!

Note positive toute de même : l'été arrive et avec, ses festivités, qui nous l'espérons, recréerons du lien entre tous après ces deux années. Malheureusement, été rime aussi avec fortes chaleurs et les difficultés connues à l'école se perpétuent. Si les protections solaires limitent un peu la température, il est évident que cela reste insuffisant. A cet effet, une pétition des parents d'élèves de Puissalicon signale les conditions inconfortables de vie et de travail de la communauté scolaire. La température dans les classes a pu avoisiner les 33 degrés. Lors du dernier conseil d'école, il a été spécifié qu'un bilan énergétique avait été fait et qu'il faudrait pour l'école en priorité isoler le toit. Mais à ce jour, aucune démarche n'a été engagée à cet effet, Quelles solutions propose la municipalité à court et à long terme??

La perspective d'un nouveau commerce dans le village ne peut que nous satisfaire et nous souhaitons toute la réussite qu'elle mérite à ce projet. Lancer une nouvelle activité dans le cœur du village ne peut être que positif si tant est que les potentiels clients puissent accéder à ce commerce. Or nous commençons à constater les désagréments causés par la fermeture du parking au-dessus de la médiathèque, il suffit de voir le nombre de voitures se garer sur le bord de l'Avenue de Béziers certains soirs. Attendons de voir quelles solutions vont être proposées ...

Sur une note tout aussi optimiste, le prochain lancement de l'enquête publique concernant le PLU va vous permettre de donner votre opinion et vos souhaits quant à l'évolution de notre village. Mon seul avis ne sert à rien, pensez-vous ? Faux, car c'est par l'implication de tous les habitants que les orientations finales de ce document satisferont la majorité d'entre nous. C'est une étape essentielle dans l'avenir et le devenir de votre environnement direct, ne passez pas à côté !

Enfin, il nous est difficile de passer sous silence l'état du centre du village entre poubelles qui traînent et encombrants sur les côtés. Nous rejoignons la Majorité Municipale quand elle s'indigne de cet état de fait. Mais que fait elle contre ?

- Une information a-t-elle été transmise (ou a-t-on demandé au SICTOM de le faire du moins) aux nouveaux arrivants pour expliquer que les poubelles avec autorisation extérieure ne signifiaient pas autorisation de la laisser devant chez le voisin ?
- Que fait-on contre les personnes qui prennent la rue pour leur dépotoir ? c'est bien de s'indigner mais il faut, à minima, les mettre devant leurs responsabilités à défaut d'utiliser à plein la contrainte. Il est quand même facile de retrouver les propriétaires des poubelles traînant sur les espaces dédiés (quand ce n'est pas à côté) sans avoir à mener l'enquête du siècle.

La seule solution, à ce jour envisagée, est l'installation de la vidéosurveillance ... Mais à quoi bon vouloir installer des caméras de surveillance dans le village?? Force est de constater aujourd'hui que les injonctions à respecter les règles ne sont pas intégrées dans la réflexion de la municipalité. Et nous pouvons légitimement nous poser la question : que nous apportera cet outil intrusif dans l'action communale à la vue de l'inaction à ce jour ? Aucune réflexion sur le bien vivre ensemble ne semble animer cette équipe chargée de la gestion de la communauté, hormis les idées mises en avant par notre liste mais si mal mises en œuvre malheureusement. Plus concrètement, quelle image va-t-on donner aux touristes qui vont venir si nos rues sont jonchées de poubelles et autres pollutions visuelles ? L'effort fait sur la signalétique et l'entretien du patrimoine deviendraient alors totalement inutiles. Nous restons toutefois persuadés que nous sommes capables collectivement de vivre ensemble et de respecter notre environnement immédiat.

Nous vous souhaitons, pour ce qui en ont, de bonnes vacances et un bel été pour les autres.

Les trois élus de la minorité , Cathy Palomares, Cyril Pages, Jean Marie Vigourous et l'équipe Ensemble Construisons Puissalicon



Le 14 juillet

La célébration du 14 juillet a été un succès, avec 300 personnes inscrites au succulent repas.

Toutes les tâches ont été réparties entre la Mairie et les associations.

- La buvette étant tenue par Le Foyer Rural, la Gymnastique Volontaire et la Pétanque Puissaliconnaise.



Le sublime repas était préparé par AMG traiteur de Nissan-les-Enserune et son équipe.

- Tout le reste de la logistique a été assumé par les élus et le personnel du service technique.
- L'animation d'enfer était confiée au couple puissaliconnais « Coco & Gaby.



À 08:00 heures, rendez-vous sur la Promenade pour une balade de 7 km dans les vignes, randonnée suivie d'un petit casse-croûte revigorant.

À 19:00 heures, la buvette était ouverte pour le plus grand plaisir de tous et cela a duré non-stop jusqu'à 1:00 heures du matin.

Vers 20:30 heures, le début du repas a été lancé.



Un peu avant 23:00 heures, tous les convives se sont dirigés vers le Sabalou pour le superbe feu d'artifice.



Conseils aux consommateurs

Paiement sans contact :

comment protéger sa carte bancaire du piratage et des arnaques ?

Facilité de gestion en caisse, accessibilité et commodité sont les avantages du paiement sans contact utilisant la technologie NFC. Sans surprise, le concept se démocratise à l'échelle internationale. La rançon de ce succès est le développement de techniques de fraude malicieuses.

En effet le paiement sans contact a ouvert la voie au **télé-pickpocketing**, une technique de piratage de carte bancaire à distance utilisant le NFC. Plusieurs mesures peuvent vous prévenir de ces tentatives d'escroquerie.



La solution : acheter un protège carte anti RFID



AVIS DES POMPIERS

Les pompiers de Magalas cherchent à recruter des pompiers volontaires, jeunes ou moins jeunes.

Contact : [04 67 36 30 96](tel:0467363096)

Livret d'accueil :

https://www.sdis34.fr/wp-content/uploads/2021/09/livret_nouvelles_recrués-spv.pdf



Qu'est-ce que le cadastre solaire ?

L'outil indispensable pour des projets photovoltaïques ou thermiques

Le cadastre solaire du Haut-Languedoc est un outil développé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il permet aux habitants de connaître le potentiel solaire de leur toiture pour l'installation de panneaux thermiques ou photovoltaïques.

Cet outil, aide à identifier les surfaces les mieux exposées au rayonnement solaire et à réaliser une simulation, afin de déterminer le dimensionnement de l'installation, sa puissance, sa production et surtout connaître les bons interlocuteurs à contacter avant de se lancer.

Environ 137 000 habitants répartis dans 164 communes situées sur le territoire du Parc et du Pays, pourront bénéficier de ce tout nouveau service.

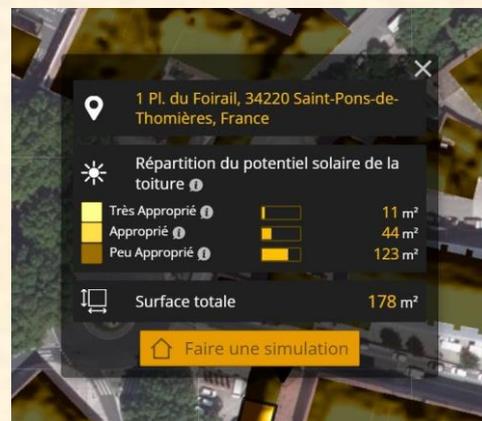
<https://haut-languedoc.cadastre-solaire.fr>

A quoi ça ressemble ?

La carte



Le potentiel solaire



L'estimation



Contacts près de chez vous



Liens utiles

Lien cadastre : <https://haut-languedoc.cadastre-solaire.fr/>

Page web Parc : <https://www.parc-haut-languedoc.fr/99-actualites-parc/energie-et-climat/468-cadastre-solaire>

Page web Pays : <https://www.payshlv.com/le-cadastre-solaire>

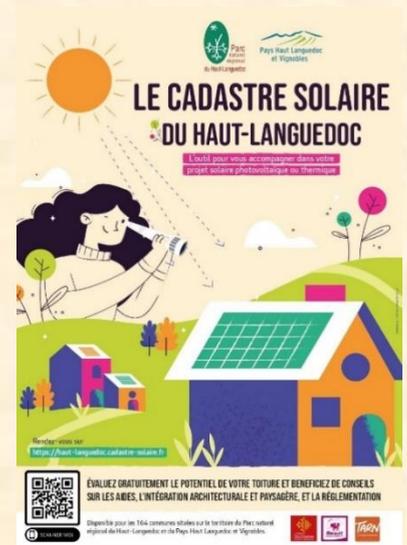
Lien affiche (à imprimer) : https://www.parc-haut-languedoc.fr/images/Visuel_Cadastre_solaire_page-0001.jpg

Lien vidéo (à télécharger) : https://www.youtube.com/watch?v=F4TuKVUBV0&feature=emb_title

Lien Facebook du Parc : <https://www.facebook.com/PNRHL>

Lien Facebook du Pays :

<https://www.facebook.com/SyndicatMixeduPaysHLV>



Un nouvel outil pour mesurer le potentiel solaire de votre toiture

Le cadastre solaire, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et du Pays Haut Languedoc et Vignobles, est dédié aussi bien aux particuliers qu'aux établissements tertiaires, cet outil innovant et inédit permet de connaître gratuitement le potentiel solaire de votre toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou thermiques.

Il a pour objectif de délivrer un premier niveau d'information mais aussi de vous orienter vers les services d'instruction réglementaire compétents et les conseillers, notamment pour connaître les aides existantes. Ainsi, un projet d'installation de panneaux solaires sera mené dans le respect de la préservation de la qualité paysagère du bâti et de ses abords.

Attention au démarchage à domicile : les partenaires de cet outil ne cautionnent aucun démarchage commercial à domicile proposant l'installation de panneaux solaires.

Suppression de la potence à eau au château d'eau

Arrêté 2022-128 suppression définitive potence château d'eau avenue de Béziers

Publication sur site internet de la Commune :

<https://puissalicon.fr/index.php/2022/05/30/arrete-2022-128-suppression-definitive-potence-chateau-deau-avenue-de-beziers/>

Potence communale à destination des viticulteurs est définitivement supprimée à compter du **30 mai 2022** pour respecter la législation en vigueur.

Renseignements en mairie pour accès provisoire sur la nouvelle potence **jusqu'en juin 2024** sous conditions :

- ✓ Habitant de PUISSALICON
- ✓ Pour arrosage des jardins potagers
- ✓ Ne pas être viticulteur (les viticulteurs ont accès à l'aire pour tout remplissage)
- ✓ Utilisation durant les horaires d'ouverture de la mairie
- ✓ Retrait de la clé en mairie et retour immédiatement après remplissage



Quel est le but d'Octobre Rose ?

L'opération **Octobre Rose** a pour **but** de sensibiliser et de mobiliser le grand public contre le cancer du sein qui reste à ce jour le cancer féminin le plus diagnostiqué au monde.

Animations à Puissalicon

Dans le cadre Octobre Rose, quelques associations se sont mobilisées pour organiser des animations au sein du village afin de récolter des fonds pour l'association **Octobre Rose**.

1. Un vide grenier est organisé sur la Promenade par la Gymnastique volontaire.



2. Plaine de jeux pour les enfants dans la cour de récréation de l'école.

3. Le Foyer rural
Jeu de cartes et de sociétés dans la salle du peuple.



4. La Pétanque puissaliconnaise



Interdiction et Restrictions d'eau

Directives de la préfecture - Arrêté du 28 juillet 2022

Interdiction totale

1. Du remplissage des piscines.
2. Du lavage des véhicules sauf stations professionnelles.
3. D'arrosage des pelouses.

Interdiction de 08:00 à 20:00 heures

1. D'arrosage des potagers.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE PUISSALICON ET À LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES : TOUR ROMANE ET CHÂTEAU COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

Par arrêtés n° 421/2022 en date du 25 juillet 2022 et n° 448/2022 en date du 09 août 2022, Monsieur Francis BOUTES, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe du 12 septembre au 12 octobre 2022, portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PUISSALICON ainsi que sur la modification des périmètres de protection des monuments historiques Tour Romane et Château.

Monsieur Jacques ARMING, Ingénieur principal territorial, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) N° 2021DKO173 en date du 17/08/2021, le projet de PLU est dispensé d'une évaluation environnementale.

L'entier dossier accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de PUISSALICON : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, à l'exception des jours fériés. Il sera également consultable à la Communauté de Communes Les Avant-Monts, siège de l'enquête publique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, à l'exception des jours fériés et sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts : www.avant-monts.fr Lien Urbanisme – Plans locaux d'urbanisme - Enquête Publique.

Un registre dématérialisé sera mis à disposition à l'adresse suivante <http://revision-generale-plu-puissalicon.enquetepublique.net>. Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur ce registre dématérialisé. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sur un poste informatique à la mairie de Puissalicon et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions écrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie de PUISSALICON ou par correspondance postale adressée à M. le commissaire enquêteur PLU de Puissalicon, Communauté de Communes Les Avant-Monts ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : revision-generale-plu-puissalicon@enquetepublique.net.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de PUISSALICON pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 12 septembre 2022 de 8h30 à 12h
- le 03 octobre 2022 de 14h à 18h
- le 12 octobre 2022 de 14h à 18h

La réception du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires appropriées.

L'avis au public sera affiché pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

- Panneaux d'affichage situés à la Mairie de PUISSALICON et sur les sites Sabalou, Puech Navaque, cave coopérative, Route d'Espondeihan, Entrée de ville (D18 avenue de la Gare) et Entrée de ville (Avenue de Béziers)
- Panneau d'affichage situé au niveau du siège de la communauté de communes Les Avant-Monts.
- Il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (<http://www.avant-monts.fr>) et sur <http://revision-generale-plu-puissalicon.enquetepublique.net> quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, le registre ainsi qu'un rapport et ses conclusions et avis motivé, une copie sera également adressée au Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'en mairie de PUISSALICON, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante www.avant-monts.fr, urbanisme, Plans locaux d'urbanisme - enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU de PUISSALICON ainsi que les périmètres modifiés de protection des monuments historiques, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil communautaire de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour approbation.

Le Président de la Communauté
De Communes Les Avant-Monts
Mr BOUTES Francis

Les permanences du Commissaire Enquêteur se dérouleront en mairie de Puissalicon :

- **Le 12 septembre de 8h30 à 12h00**
- **Le 3 octobre de 14h00 à 18h00**
- **Le 12 octobre de 14h00 à 18h00**

Date prévisionnelle de remise du rapport du Commissaire Enquêteur : **12 novembre 2022**

Date prévisionnelle d'approbation du PLU : **12 décembre 2022**